

**Question orale de Kattrin Jadin à Philippe Goffin (Affaires étrangères et Défense) sur  
"La Composante Air au sein de la Défense"**

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, d'après certains articles, l'OTAN aurait demandé des efforts supplémentaires à notre pays, ce qui n'est pas nouveau, et réclamerait l'achat de 14 F-35 supplémentaires afin d'être conforme aux normes de 45 avions plus 3 avions de réserve.

Bien que le gouvernement en affaires courantes ne soit pas en condition de prendre une décision budgétaire d'une telle ampleur, il faudra toutefois rapidement répondre aux demandes de l'OTAN. En effet, l'actualité internationale, elle, n'est jamais en affaires courantes.

De plus, il me revient que la Composante Air devra également trouver une solution pour le futur apprentissage des pilotes. Celui-ci se fait actuellement à l'aide d'avions de type Marchetti qui sont déjà au service de notre Défense depuis 50 ans et qui devront un jour être remplacés. L'*outsourcing* pourrait également constituer une piste à suivre dans ce cas-là.

Qu'en est-il de l'applicabilité de la norme OTAN de 45 avions par pays membre? Comment la Belgique compte-t-elle satisfaire à cette demande? Quid du futur apprentissage de nos pilotes? Des pistes sont-elles privilégiées? Dans l'affirmative, lesquelles?

**Minister Philippe Goffin:** Mijnheer de voorzitter, collega's, alle F-35's worden ondersteund door het ALIS-systeem dat zorgt voor het logistieke beheer. Ze zullen voortaan door het ODIN-systeem ondersteund worden. De evolutie van ALIS naar ODIN heeft geen impact op de levertermijn en zal, gebaseerd op de huidige elementen, ook geen impact hebben op de kostprijs van de Belgische aankoop.

En ce qui concerne la furtivité des avions F-35 de manière générale, je vous renvoie à la réponse donnée à la question parlementaire n°5500939C posée par Mme la députée Melissa Depraetere le 10 octobre 2019. les éléments repris dans cette réponse sont toujours d'actualité.

En ce qui concerne la fixation sur les F-35, il s'agit d'une anomalie par rapport au plan de construction, qui a été détectée lors du processus d'assemblage final, et ensuite rapportée aux autorités américaines dès le 12 novembre 2019. Cette information, ainsi que les mesures prises, ont été immédiatement communiquées aux utilisateurs actuels et futurs. Après analyse par les autorités de navigabilité compétentes, il s'avère que la sécurité de vol des F-35 produits avant cette date ne subit aucun impact. Cet incident ne concerne donc pas les F-35 belges et n'a par conséquent pas d'influence sur leur coût.

Dans le cadre du NATO Defence Planning Process (NDPP), l'OTAN approche chaque membre de l'Alliance dans un cycle itératif de consultations de quatre ans. Sur la base d'orientations politiques décidées par les chefs d'État des États membres, et sur la base d'un niveau d'ambition militaire approuvé par tous les membres, dans une première phase du

NDPP, l'Alliance établit une liste de capacités militaires minimales attendues, en termes qualitatifs, quantitatifs, et en termes de réactivité, pour chacun de ses membres.

Ces capacités militaires sont déterminées sur la base de multiples critères tels que la taille du pays, son PIB, son expérience capacitaire, etc. On entend parfois les termes de *target* ou de *blue book*, qui constituent les documents qui couvrent cette liste capacitaire minimum attendue. Le dernier cycle de quatre ans du NDPP pour la Belgique se clôture en 2021 et a donc démarré en 2017, par l'établissement de la liste des capacités attendues de la Belgique.

En 2017, l'OTAN a estimé que la Belgique devait être en mesure de disposer d'au moins 45 avions de combat. En 2019, toujours dans le cadre du cycle NDPP, la Défense a confirmé à l'OTAN son plan visant à acquérir 34 avions de combat F-35 A, et a constaté à nouveau que l'OTAN attendait de la Belgique qu'elle dispose de 45 avions de combat.

Le remplacement du SF260 Marchetti pour la formation de base de tous les pilotes militaires en Belgique est en effet à l'ordre du jour. Un groupe de travail se penche actuellement sur les différentes pistes. Le scénario privilégié concerne un contrat d'externalisation comprenant la location d'avions en *leasing* et la maintenance logistique. La pénurie de personnel de maintenance pour l'entretien des avions et la vétusté de ceux-ci en sont les facteurs déterminants.

Une fois les différentes options et pistes identifiées par le groupe de travail, le dossier sera soumis pour approbation. L'intention demeure de conserver la partie initiale de la formation des pilotes en Belgique, car la formation avancée des pilotes d'hélicoptères de transport et de combat se déroule déjà à l'étranger.

Après analyse des moyens et des outils mis à disposition de la Défense et la recommandation de la Cour des comptes d'intégrer le niveau d'ambition pour chaque capacité dans la justification du budget général des dépenses, il s'est avéré que cela n'apporterait pas de valeur ajoutée. En outre, il n'existe pas de lien direct entre le niveau d'ambition et les crédits repris dans la justification du budget.

De plus, un certain niveau d'ambition sera réalisé sur plusieurs années et le processus ne suivra donc pas l'annuité du budget. La justification reprend toutefois le nombre d'heures de vol par capacité de la Composante Air, ainsi que le nombre de jours de manœuvre pour la globalité de la Composante. Je vous remercie.

**Katrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces précisions. Les challenges restent immenses. Nous aurons à nous pencher sur d'autres éléments car nous avons l'obligation de remplir nos devoirs internationaux dans un contexte mondial de plus en plus dangereux. J'imagine dès lors que nous aurons encore des débats enrichissants, une fois que nous aurons un gouvernement de plein exercice. N'est-ce pas?